

RENOUVELLEMENT CERTIPHYTO

DECIDEURS en Entreprise non soumise à agrément / Opérateurs

Obligatoire pour tous les professionnels exerçant une activité en lien avec les produits phytopharmaceutiques



CFPPA – Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole

OBJECTIFS GENERAUX

Réactualiser et consolider, en lien avec l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en exploitation agricole, les connaissances en matière de réglementation, de prévention des risques pour la santé, de prévention des risques pour l'environnement et identifier les nouvelles stratégies visant à limiter le recours aux produits phyto.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Connaître la réglementation pour la respecter.
Risques pour la santé : les identifier pour les prévenir.
Risques pour l'environnement : les connaître pour les prévenir.
Savoir comment limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques.

CONTENU

Evolution du Cadre réglementaire français, changements opérés ces 5 dernières années. Rappels plan ECOPHYTO 2+ et loi dite "LABBE". Réglementation sur le transport des produits, leur stockage, le traitement des déchets (Adivalor) et des effluents (dispositifs ou à la parcelle). Dangerosité des produits phytos pour la santé, l'environnement et les principales voies de contamination dans l'organisme. Mesure à prendre pour réduire les risques pour la santé des opérateurs (EPI) et celle des usagers.
Désherbage non chimique et autres techniques alternatives à l'utilisation des produits phytos. Méthodes et produits de biocontrôle. Les outils d'aide à la décision. Liste officielle des substances de base (ITAB), .

MODALITES PEDAGOGIQUES

En présentiel. Livret de formation remis, Présentation des plateformes officielles : ephy.ANSES, ecophytoPic. et de 2 applications gratuites "phytopharma" et "phytoscan". Echanges de pratiques et d'expériences.

MODALITES D'EVALUATION

Délivrance de l' "Attestation de présence-Renouvellement" permettant de finaliser la téléprocédure sur le compte service-public.fr.
Formatrice habilitée par la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt).

- DUREE
1 jour soit 7 heures
- LIEUX
Salle du lycée agricole / CFPPA avenue Edouard Herriot à Saint-Rémy-de-Pce
- DATE PROCHAINE SESSION
20 Février 2024
- TARIF
140 €
Eligible financement CPF / OCAPIAT / VIVEA
- PUBLIC
Responsable d'entreprise, salariés applicateurs, en exploitation agricole. En possession du Certiphyto initial valide de préférence au moment de l'inscription.
- ACCESSIBILITE
Locaux aux normes PMR
Référénte handicap Aurore VAL
aurore.val@educagri.fr
- DELAI D'ACCES A LA FORMATION
15 jours
- CONTACT
Secrétariat du CFPPA
04.32.62.01.61
cfppa.st-remy@educagri.fr
- PRE-REQUIS
Détenir un Certiphyto DENSA/opérateur en cours de validité
- TAUX DE SATISFACTION 2022
100%
- TAUX DE REUSSITE 2022
100%

CFPPA Saint-Rémy-de-Provence - Tel 04 32 62 01 61 - cfppa.st-remy@educagri.fr -
EPLEFPA "Les Alpilles" - Av. Edouard Herriot – 13210 Saint-Rémy-de-Provence
Siret siège 19131715500015 - n° OF 93131313713

Maj Déc. 2023